

Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe de la CFE-CGC tient à féliciter et à remercier Agnès Popelin et Gérard Aschieri, les rapporteurs et leur section, soutenus par l'administration pour la qualité du travail fourni.

La CFE-CGC envisage internet et les réseaux sociaux comme une magnifique opportunité de développer notre démocratie et de renforcer l'engagement citoyen des Français(e)s et des Français.

Nous parlons maintenant de « *Civic tech* ». En effet, l'usage des nouvelles technologies a pour but de renforcer le lien démocratique entre les citoyennes et les citoyens et leurs élu(e)s et de redonner confiance et de réintégrer la participation citoyenne aux décisions et débats politiques. N'oublions pas d'intéresser les jeunes générations à la vie politique via les réseaux sociaux. Les jeunes sont toujours soucieux de ce qui se passe dans leur pays ; en revanche leur façon de s'engager a changé et passe notamment par le numérique.

Pour cela, la CFE-CGC soutient en priorité **trois** propositions de ce projet d'avis : une péréquation territoriale d'accès à internet, la mise en place d'une plate-forme pour les pétitions citoyennes et la protection internationale des données personnelles.

Premièrement, pour envisager les réseaux sociaux comme un levier d'engagement citoyen donc une opportunité de renforcer notre démocratie encore faut-il que tous les citoyens aient un accès équivalent à internet et la 4G.

Or aujourd'hui, force est de constater que nous en sommes encore loin sur l'ensemble du territoire français !

C'est donc cette préconisation du CESE que soutient prioritairement le groupe de la CFE-CGC.

Cela passe par la mise en place du « Plan France très haut débit » avec une double priorité :

- la fin des zones blanches en matière de téléphone portable y compris dans les transports ferroviaires (Sncf, Ratp...), raccordement à la fibre optique pour accéder à la 4G (actuellement 40 % du territoire national est couvert en 4G) ;
- la généralisation des points d'accès gratuits au wifi.

Cela vaut aussi bien en métropole que sur l'ensemble des territoires ultra-marins.

Deuxièmement, pour que les citoyens puissent pleinement prendre part aux débats de notre démocratie encore faut-il qu'il existe une plate-forme reconnue et homologuée de pétitions citoyennes. Celle-ci doit permettre au CESE de s'assurer des 500 000 signatures et de mettre en place

un processus de réponses dans un délai raisonnable en formulant des préconisations au gouvernement (quelle que soit sa couleur politique) en lien avec les principales attentes de la population française. Selon un sondage BVA/Orange de décembre 2016, 49 % des Français déclarent avoir déjà signé ou diffusé une pétition en ligne !

Quant à l'homologation de cette plate-forme, elle doit garantir la protection des données des signataires et leur anonymat afin de protéger leur engagement.

Cela passe également par une modification de la loi organique pour garantir ce traitement informatique des pétitions citoyennes au CESE.

Troisièmement, la dernière proposition soutenue prioritairement par le groupe de la CFE-CGC est celle d'une convention internationale de la protection des données qui pourrait dans un premier temps avoir un pan européen avant d'aller au-delà. Et là cela fait suite à un précédent avis du CESE sur *Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté*.

Vous l'aurez aisément compris, ces trois propositions expliquent les raisons pour lesquelles le groupe CFE-CGC a voté cet avis.